



603
AFFICHÉ
22 SEP. 2022
MAIRIE DE CARROS

Carros, le 14/09/2022

ARRETE MUNICIPAL 79/22-PM
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE CAPEL'AU VILLAGE
LES JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 ET JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande de Monsieur PEPIN en date du 21/09/2022 ;

Considérant que pour permettre livraison de bois au domicile de Monsieur PEPIN, il y a lieu de lui réserver un emplacement sur la place Capel les 29/09/2022 et 06/10/2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Monsieur PEPIN est autorisé à occuper un emplacement Place Capel pour la livraison de son bois :

- Jeudi 29 Septembre 2022 de 8h à 13h
- Jeudi 06 Octobre 2022 de 8h à 13h

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - : Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD

